

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-369

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2024-369

Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural "Produire, Partager, Manger Local" - Convention 2024 subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Contexte

La Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire adoptée en Conseil métropolitain en novembre 2022 et labellisée Projet Alimentaire de Territoire par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en mars 2023, porte un programme d'actions ambitieux de 45 actions thématiques (inscrites autour de 6 axes), qui répondent à 12 objectifs politiques :

Axe A : Production agricole

Axe B : Circuits courts et de proximité

Axe C : Restauration collective

Axe D : Alimentation saine, de qualité et durable pour toutes et tous

Axe E : Education, sensibilisation et valorisation

Axe Z : Gouvernance (axe transversal)

Au regard de cette volonté affirmée par le Conseil métropolitain, Bordeaux Métropole a décidé de renforcer son soutien aux associations porteuses de projets agricoles et alimentaires. Le CIVAM PPML (Produire Partager Manger Local) est partenaire de Bordeaux Métropole sur sa politique agricole métropolitaine à travers notamment une convention pluriannuelle (2023-2025).

Le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural Produire Partager Manger Local (CIVAM PPML), affilié au réseau national des CIVAM agit pour une agriculture plus économe et autonome, une alimentation relocalisée au cœur des territoires, pour l'accueil de nouveaux agriculteurs et pour la préservation des ressources.

Depuis 2020, le CIVAM PPPML gère également l'Espace Test Agricole de Pessac, sur une parcelle de 1,14ha (parcelle cadastrale HV n°49p – 36 av Magellan, Pessac), dans les termes définis par le contrat de prêt à usage avec la commune de Pessac établi le 5 février 2020 et renouvelé pour 3 ans en février 2023.

2- Besoins en équipement de l'Espace Test Agricole de Pessac

Les besoins pour l'équipement de l'Espace Test Agricole se déclinent de la manière suivante :

- Tracteur, broyeur, disque, herse, griffes => **Objectif** : entretien du site et

capacité de mise en culture

- 2ème serre de 400 m2 et son système d'irrigation => **Objectif** : augmentation de la surface en abris froids
- Matériel d'irrigation plein champs, entretien et amélioration de l'équipement du forage => **Objectif** : sécurisation et amélioration de la capacité à irriguer

3 – Subvention à l'investissement 2024 et financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

Il est proposé d'accorder au CIVAM PPML une **subvention d'investissement 2024 qui s'élève à 5 000 €**, conforme au montant demandé, afin d'augmenter la surface de serre et améliorer le système d'irrigation du site.

Cette subvention vient s'ajouter à une subvention en fonctionnement pour cette campagne 2024, d'un montant de 10 000 € pour soutenir la création d'un groupement de producteurs qui permet la mutualisation des coûts et des productions pour pouvoir fournir grossistes et transformateurs, mais également pour soutenir l'installation de nouveaux maraîchers et accompagner la diversification chez des viticulteurs notamment. Cette subvention de fonctionnement s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale entre le CIVAM PPML et Bordeaux Métropole (2023-2025).

Cette subvention représente 56% du montant TTC du projet, et 71% des subventions publiques.

Pour rappel, les subventions reçues par le CIVAM PPML de la part de Bordeaux Métropole ces 3 dernières années se résument ainsi :

- 2021 : 7 000 €
- 2022 : 9 000 €
- 2023 : 10 000 €

4 – Budget prévisionnel pour 2024

Budget TTC simplifié à l'investissement 2024-2025

Budget prévisionnel 2024			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Matériel, outils de production (serre, système d'irrigation)	9 000 €	Subvention Bordeaux Métropole	5 000 €
		Subvention Ville de Pessac	2 000 €
		Auto-financement	2 000 €
Total dépenses	9 000 €	Total recettes	9 000 €

Cette subvention à l'investissement ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10, relatif au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération métropolitaine n° 2022/308 du 20 mai 2022 relative au conventionnement triennal avec le CIVAM PPML,
VU la délibération métropolitaine n° 2022/770 du 24 novembre 2022 relative à l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire,
VU la demande d'aide n°2024-00135 du 10 juillet 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la politique agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole nécessite l'appui des partenaires du monde agricole et en particulier de l'association CIVAM PPML, via son expertise et ses missions, ordinaires ou spécifiques sur notre territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement de 5 000 € en faveur de l'association CIVAM PPML pour son projet d'équipement de l'espace test agricole de Pessac dont le coût est estimé à 9 000 € TTC.

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024 en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--